

# Environnement

## Déchetterie et ordures ménagères

### Les points tri

Répartis dans les différents quartiers de la ville, les 16 points tri, ont été implantés pour favoriser l'apport volontaire et le tri sélectif des déchets ménagers et assimilés qui sont recyclés.

disposition

Pour faire votre demande appelez la mairie au 05 58 91 20 20



## Collecte des ordures ménagères

Elle est effectuée, dans les différents quartiers de Saint-Paul-lès-Dax, 2 fois par semaine en général.

Les ordures doivent être déposées par les particuliers soit dans les conteneurs individuels fournis par la Communauté des Communes du Grand Dax soit dans les

conteneurs collectifs.

**Jours de collecte :** (les collectes ont lieu de 5 à 12 h) Des composteurs sont mis gratuitement à votre

# Déchetterie

Comme les points tri, elle accepte : papier, verre, bouteilles plastiques, métal, briques tetra-pack, mais en plus, pneus, huiles, cartons, ferraille, batteries, piles, médicaments, lunettes, radiographies, vêtements, gros électroménager et végétaux.

Ouverte tous les jours sauf le dimanche et les jours fériés :  
9h à 12h et de 14h à 18h

Route de Castets, juste à côté de la rocade.

## Enlèvement à domicile

sur rendez vous,

Si vous ne pouvez vous rendre à la déchetterie, sur simple appel téléphonique, ce service est à la disposition des particuliers.

Téléphonez les jours de la semaine: 05 58 91 13 40

### **Ramassage des déchets Verts/Ramassage des objets encombrants :**

Le premier Mardi du mois sur appel téléphonique  
10 € à l'ordre du Trésor Public à envoyer avant le jour de ramassage (sera encaissé après le ramassage)



Chaque Saint-Paulois fournit en moyenne un kilo de déchets par jour soit 10 tonnes à collecter et à éliminer chaque jour. Une tonne de déchets incinérés coûte à la collectivité 106,71 Euros plus 60,98 Euros pour la collecte.